



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 12 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉFÉRENDUM DU 4 NOVEMBRE 2018

COMMENT FAIRE UN RECOURS GRACIEUX AUPRES DE SA MAIRIE POUR ABSENCE OU REFUS D'INSCRIPTION ?

Si vous n'avez pas été inscrit d'office sur la liste spéciale pour le référendum ou si votre inscription a été refusée par la commission administrative spéciale, vous pouvez faire un recours gracieux auprès du maire de votre commune jusqu'au 25 juillet 2018.

Le recours gracieux contre l'absence d'inscription d'office

Si, à l'occasion de l'affichage des listes des inscrits d'office sur la liste spéciale pour le référendum entre le lundi 16 et le vendredi 20 juillet 2018, vous avez constaté que vous n'avez pas été inscrit alors que vous pensez devoir l'être, vous pouvez faire un recours gracieux auprès du maire de votre commune.

Dans ce cas vous devrez adresser au plus tard le 25 juillet 2018 un courrier expliquant les raisons pour lesquelles vous estimez satisfaire aux conditions d'inscription d'office sur la liste spéciale pour le référendum et fournir les justificatifs nécessaires.

Attention : si vous avez récemment déménagé et que vous n'avez pas signalé ce changement d'adresse, vous avez pu être inscrit dans votre ancienne commune de résidence. Il vous faut alors vérifier aussi auprès de cette commune que vous n'avez pas été inscrit sur la liste spéciale référendum avant de faire un recours.

Le recours gracieux contre un refus d'inscription

Si vous avez reçu un courrier vous indiquant que votre demande volontaire d'inscription sur la liste spéciale pour le référendum a été rejetée et que vous considérez néanmoins remplir les critères pour figurer sur cette liste, vous pouvez aussi faire un recours gracieux auprès du maire de votre commune.

Dans ce cas vous devrez adresser un courrier expliquant les raisons pour lesquelles vous estimez satisfait aux conditions d'inscription sur la liste spéciale pour le référendum et les justifier.

Retrouvez toutes les informations et les pièces à joindre à vos recours sur le site www.referendum-nc.fr

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr